

LABEL APICITÉ

• Le conseil municipal du 15 septembre, puis le conseil d'Amiens Métropole, le 22 septembre, ont voté le vœu proposé par les élus écologistes afin de participer à ce label national, lancé cette année par l'union nationale des apiculteurs français. L'objectif est de favoriser les pratiques préservant les abeilles domestiques et les pollinisateurs.

• La loi biodiversité votée le 20 juillet interdit l'utilisation d'insecticides néonicotinoïdes en 2018 avec des dérogations possibles jusqu'en 2020.

Elles sont arrivées à la fin du mois d'août. Près de 40 000 abeilles domestiques ont élu domicile au Jardin des plantes, où Amiens Métropole a installé trois ruches. Si des villes comme Paris, Lille ou Montpellier ont été parmi les premières à faire le pari des abeilles en ville, la Métropole s'y met enfin. « Nous avons signé en 2014 une charte en faveur de la préservation des insectes pollinisateurs », explique Patrick Desseaux, le vice-président de l'agglomération chargé des questions environnementales.

La Métropole travaille sur ce dossier avec l'union syndicale des apiculteurs picards, implantée à Thézy-Glimont. Une maison de l'abeille et un rucher école, où les candidats sont sur liste d'attente pour 2017, permettent au grand public de découvrir ces insectes « encore mal connus », estime Bernard Lamidel, le secrétaire général de cette association. Et cela malgré un capital sympathie croissant depuis la médiatisation de leur fragilité. Car « 300 000 colonies disparaissent chaque année en France et près de 30 % des ruches sont menacées », insistait Thomas Hutin (groupe les Écolos d'Amiens), lors

ENVIRONNEMENT

LES ABEILLES TROUVENT UN REFUGE EN VILLE

Trois ruches sont installées au Jardin des plantes. D'autres sites ont été identifiés par Amiens Métropole, qui vient de voter un vœu en faveur de la protection des abeilles.



Bernard Lamidel, secrétaire du syndicat des apiculteurs picards, a fait profiter la Métropole de son expérience pour le choix des sites d'implantation des ruches. (Photo Fred HASLIN)

du dernier conseil municipal. Bernard Lamidel a visité avec les services d'Amiens Métropole différents sites susceptibles de pouvoir accueillir des ruches. La réglementation est stricte. « Il fallait des endroits tranquilles et ne pas créer de nuisances pour les riverains », résume Florence Rodinger, adjointe au maire chargée des espaces verts. « L'idée de ruches au jardin de l'Évêché a très vite été écartée à cause des étudiants qui viennent

s'allonger sur les pelouses », tranche Bernard Lamidel. Le Jardin des plantes était l'endroit tout trouvé pour cette première tentative.

« Nous n'avons jamais utilisé d'insecticides néonicotinoïdes »

Florence Rodinger

D'autres ruches devraient être rapidement installées au Jardin ar-

chéologique de Saint-Acheul, au parc du Petit-Marais à Étouvie, dans le parc du Château-Blanc au sud de la ville, le parc Jean-Rostand (quartier Sainte-Anne) ou encore sur les terrasses du centre commercial Amiens 2. « Nous voulons nous appuyer sur les comités de quartier pour faire de la pédagogie, mais également les jardins familiaux et créer une certaine émulation auprès des entreprises », insiste Florence Rodinger.

La ville serait-elle l'avenir des abeilles menacées ? « Nous n'avons jamais utilisé d'insecticides néonicotinoïdes qui seront interdits d'ici à 2020 par la loi biodiversité et l'utilisation d'herbicide sur la voirie va devenir du passé dès le 1^{er} janvier 2017 », affirme l'élue.

Pour l'apiculteur confirmé qu'est Bernard Lamidel, cet effet de mode des abeilles en ville « ne résoudra hélas pas le problème de leur mortalité ». ■ ESTELLE THIÉBAULT